

# GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Un service clé en main pour les usagers,  
un progrès pour l'environnement



Exemples de Déchets Dangereux des Ménages :  
produits d'entretien,  
de bricolage, d'éclairage,  
de jardinage, d'automobiles,  
aérosols, piles, peinture...

## Sécurité des administrés et protection de l'environnement

Aujourd'hui, face à l'accroissement des Déchets Dangereux des Ménages (DDM), leur gestion spécifique devient une réelle nécessité. Trop souvent mélangés aux déchets ménagers classiques, les DDM doivent faire l'objet d'une collecte et d'un traitement dédié pour garantir la sécurité de vos administrés et prévenir des effets polluants.



La nécessité de sauvegarder l'environnement et de préserver la santé des citoyens est renforcée par un cadre réglementaire de plus en plus exigeant.



Afin d'apporter une solution adaptée, VEOLIA PROPRETÉ a mis en place un service clé en main pour répondre à vos attentes tout en vous garantissant une réelle maîtrise des coûts.

PLANÈTE® & TRITOX® :  
2 offres de service exclusives  
qui concilient performance  
économique et environnementale.

# PLANÈTE® ET TRITOX® :

## 2 OFFRES À LA CARTE



### → PLANÈTE® : Gestion des Déchets Dangereux des Ménages en collecte mobile

**Principe :** la collecte est assurée par un technicien chimiste avec un véhicule dédié et spécialement équipé pour le transport des DDM.

Il se déplace auprès des usagers, à proximité de leur habitation (marchés, déchèteries, parkings...).

• **Les avantages :**

**Sécurité :** présence permanente d'un spécialiste

**Souplesse :** la collectivité choisit la fréquence et le lieu de collecte adaptés

**Confort des particuliers :** aller au plus près de l'usager permet de capter les gisements qui ne vont pas en déchèterie

**Proximité :** possibilité de réceptionner les déchets des artisans-commerçants

### → TRITOX® : Gestion des Déchets Dangereux des Ménages sur point d'apport volontaire

**Principe :** dans le cadre d'un point d'apport volontaire existant ou à créer au sein de la collectivité (ex : déchèterie), une zone spécifique est aménagée par VEOLIA Propreté pour la réception des DDM dans des conteneurs dédiés. Les usagers apportent leurs déchets dangereux sur ces sites de regroupement, en fonction des horaires d'ouverture.

• **Les avantages :**

**Conseil :** la collectivité bénéficie d'un accompagnement personnalisé sur l'aménagement de la zone réservée

**Sécurité :** assistance sur le site d'un technicien chimiste

**Savoir-faire :** formation des agents sur site à la réception et au tri des DDM

**Praticité :** mise à disposition du matériel de regroupement spécialisé (bacs...)

### → La garantie des 2 systèmes

- Maîtrise totale de la filière DDM (collecte, tri par nature, traitement, valorisation, recyclage)
- Traçabilité et Reporting : émission de Bordereau de Suivi des Déchets
- Respect de l'environnement et du confort des citoyens
- Conventonnement Agence de l'Eau par l'octroi de subventions à l'exploitation
- Performance : bénéficier d'un service efficace à un budget maîtrisé.

### Communication d'accompagnement

Possibilité de bénéficier d'un accompagnement en communication pour informer les administrés du service DDM mis à leur disposition (affichage, mailing, prospectus...)



Direction des Services aux Collectivités Locales France  
Parc des Fontaines  
169, avenue Georges Clemenceau  
92735 Nanterre Cedex  
Tél. 01 46 69 30 00  
Fax 01 46 69 30 01  
www.veolia-proprete.fr